

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf mars

A 20 h 00

le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M MORIN Jean Marc

Présents : MM FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, VOUILLON Benoît, GELIN Lionel, RAVEAUD Marie Pierre, NESME Eric, MARTIN Christelle et CHEVRIER Océane.

Excusé :

Convocations : 02/03/2021

Affichage : 02/03/2021

Mme RAVEAUD a été nommée secrétaire

Le compte rendu de la précédente séance a été adopté à l'unanimité des membres présents

Le Maire ouvre la séance.

Il présente les comptes administratifs des différents budgets puis se retire pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratif et de gestion de l'année 2020 :

Budget général (délibérations n°9, 10, 11, 12)

Il ACCEPTE par 10 voix pour 0 contre et 0 abstention les comptes administratifs et de gestion 2020 qui laissent apparaître un excédent global de 100 928.13 €

Il DECIDE de l'affectation du résultat de **fonctionnement** de 122 094.78 € comme suit :

- compte 1068 21 166.65 €

- compte 002 100 928.13 €

Budget du service d'eau (délibérations n°13, 14, 15, 16)

Il ACCEPTE ensuite par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention les comptes administratifs et de gestion 2020 qui laissent apparaître un excédent global de 75 909.03 €

Il DECIDE de l'affectation du résultat de **fonctionnement** de 70 986.06 € comme suit :

- compte 002 70 986.06 €

Budget du lotissement Longuebise (délibérations n°17, 18, 19)

Il ACCEPTE ensuite par 10 voix pour 0 contre et 0 abstention les comptes administratifs et de gestion 2020 qui laissent apparaître un déficit de 4 265.01 € en l'attente d'autres ventes des terrains

Puis le Maire reprend sa place et continue la séance

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des comptes de gestion des trois budgets présentés par Monsieur Luc VOISIN trésorier,

Considérant que les résultats des comptes sont identiques à ceux établis par la mairie

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion du budget général, du service des eaux et du lotissement Longuebise.

PROJETS 2021

Le Maire rappelle les programmes 2021 pour lesquels des subventions ont été demandées :

- Réfection et sécurisation d'aménagements existants dans le bourg (appel à projet départemental et DETR)
- Réfection logement au-dessus de l'école DSIL

Programmes en attente de réponses quant aux subventions allouées

- Aménagement et sécurisation du carrefour de la Croix saillie plus divers panneaux de signalisation (produit des amendes de police)

Il rappelle également les autres travaux prévus : réfection du portail du cimetière, signalisation des hameaux en parallèle avec la numérotation et l'adressage, remise en place du panneau des artisans à l'entrée du Bourg après mis à jour.

Il demande au Conseil de réfléchir à l'éventuel agrandissement de la mairie.

Adhésion au dispositif « Panneau Pocket » pour information de la population

VOIRIE

Le Maire présente le devis de l'entreprise THIVENT et invite le Conseil à réfléchir aux portions de voirie communautaires prioritaires pour leur réfection en tenant compte du budget annuel attribué par la communauté de communes.

BATIMENTS COMMUNAUX

Une fuite dans le chéneau du bâtiment des pompiers a été signalée.

EAU

Une fuite au hameau de Villars a été réparée.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique que Monsieur Lionel GELIN a été désigné comme interlocuteur suite aux opérations consécutives au rachat par la Communauté de communes de l'ancienne scierie

ADRESSAGE

La livraison des plaques et panneaux aura lieu à partir du 22 mars. Les particuliers pourront donc récupérer leur plaque à l'Agence Postale comme prévu entre le 1^{er} et le 30 avril 2021.

Le Conseil donne son accord pour faire appel à une personne qui pourrait aider l'agent communal pour la mise en place des panneaux de rues et chemins.

La commission adressage doit poser des petits piquets en amont, pour définir chaque emplacement des panneaux de rue.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - RODP

Le Conseil DECIDE D'ACTUALISER les montants de la Redevance d'Occupation du Domaine Public selon les barèmes au 1^{er} janvier 2021. (délibération n°21)

REVISION DU LOYER DE MONSIEUR BARRAL GILBERT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le bail à loyer consenti à Monsieur BARRAL Gilbert depuis le 1^{er} mars 2009, pour le logement au-dessus de la mairie et rappelle le dernier loyer.

Il propose de réviser celui-ci au 1^{er} mars 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dernier loyer et du dernier IRL et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de ne pas augmenter le loyer de Monsieur BARRAL, au 1^{er} mars 2021 comme suit :

Loyer mensuel : 260.00 €

Provision pour chauffage : inchangée – 35.00 avec régularisation en fin d'année en fonction de la consommation réelle du locataire. (délibération n°20)

ECOLE

Le prochain Conseil de classe se fera en visio-conférence

POMPIERS

Deux personnes se sont présentées pour intégrer éventuellement le corps de première intervention communal

ORDURES MENAGERES

Le remplacement des containers de verres et papiers n'est pas envisagé par le SIRTOM prochainement. Les changements auront lieu progressivement.

PERSONNEL COMMUNAL

La communauté de communes a embauché une secrétaire de mairie qui fera plusieurs communes dont MONTMELARD. Elle sera en doublon avec la secrétaire environ un mois avant son départ en retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée.